Conseil économique et social
Documents officiels, 2017
Supplément nº 5

E/2017/25-E/CN.9/2017/6

Commission de la population et du développement

Rapport sur les travaux de la cinquantième session (15 avril 2016 et 3-7 avril 2017)

Nations Unies • New York, 2017

Merci de recycler

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

La cinquantième session de la Commission de la population et du développement s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 15 avril 2016 et du 3 au 7 avril 2017. Elle avait pour thème spécial « Évolution de la structure par âge de la population et développement durable ». Des déclarations liminaires ont été faites par la Directrice de cabinet du Secrétaire général de l'ONU (au nom du Secrétaire général), par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, par le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et par le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales. À la suite de ces déclarations, la Commission a célébré la tenue de la cinquantième session, qui a lieu 70 ans après la première session de la Commission de la population en 1947, en montrant une vidéo comportant des entretiens avec des personnes qui connaissent bien l'histoire de la Commission, y compris des fonctionnaires en activité et d'anciens fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, le Président en exercice et un ancien Président de la Commission, et d'autres représentants d'États Membres, d'organisations non gouvernementales et des milieux universitaires.

La Commission a examiné quatre rapports du Secrétaire général, Le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la structure par âge de la population et le développement durable (E/CN.9/2017/2), établi par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, donne un aperçu de l'évolution de la répartition par âge de la population qui survient tant sur le plan mondial que dans un large éventail de pays et de régions. Bien que la transition vers une plus grande longévité et une réduction de la taille de la famille soit universelle, la vitesse et le calendrier de ce phénomène varient considérablement d'un pays et d'une région à l'autre. La proportion d'enfants et de jeunes dans le monde diminue lentement, tandis que celle des personnes âgées est en hausse. Bien que l'Europe soit actuellement la région dont la population est la plus vieille et l'Afrique celle dont la population est la plus jeune, tous les pays connaissent une transition démographique similaire qui conduira, à terme, à une répartition par âge beaucoup plus vieille que dans le passé.

Ces changements, qui sont eux-mêmes la résultante de divers facteurs sociaux et économiques, ont des effets non négligeables sur le développement durable. Le fait de ne pas tenir compte et de ne pas s'adapter aux changements survenus dans la structure par âge de la population peut exacerber les lacunes existantes en matière de développement, en particulier lorsque la population évolue dans le temps vers des groupes d'âge qui n'ont pas accès aux services essentiels et à la protection sociale. Les pays à population croissante de jeunes doivent trouver les moyens de fournir une éducation et des possibilités d'emploi pour les jeunes afin de ne pas courir le risque de perdre une partie de la contribution potentielle de cette tranche de la population au développement national.

Du fait du vieillissement de la population, le nombre de personnes nécessitant des soins prolongés en raison d'un handicap ou de limitations fonctionnelles risque d'augmenter dans tous les pays. Les systèmes de santé nationaux devraient promouvoir des modes de vie sains et fournir des soins de qualité tout au long de la vie. Les gouvernements et les autres parties prenantes devraient soutenir les aidants familiaux, tout en offrant des options de soins communautaires et institutionnels en cas de besoin. Les pays mal préparés à relever le défi du vieillissement de la population se heurteront à des difficultés dans la gestion des incidences budgétaires de ce phénomène sur les systèmes d'aide publique aux personnes âgées.

Le rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population, axé en particulier sur l'évolution de la structure par âge de la population et le développement durable, dans le cadre de l'application intégrale du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2017/3) a été établi par le Fonds des Nations Unies pour la population. Il présente des exemples de politiques et de programmes que les pays ont élaborés et mis en œuvre pour relever les défis et tirer parti des possibilités du changement de la structure par âge de la population, y compris les politiques qui peuvent aider à libérer le potentiel d'accroissement de la production et de la productivité économiques associé aux changements survenus dans la répartition par âge – un phénomène souvent appelé le dividende démographique. Pour éliminer les obstacles à l'élimination de la pauvreté, il faut investir dans le capital humain de la population, notamment par la promotion de la santé sexuelle et procréative, des droits en matière de procréation et de l'égalité des sexes. Sans de tels investissements, les individus et les communautés pourraient ne pas être en mesure de réaliser pleinement leur potentiel. Avec des données de qualité et une recherche efficace, allant de pair avec un échange de données d'expérience entre pays et des politiques et programmes proactifs, une bonne adaptation à l'évolution de la structure par âge peut contribuer grandement à réduire la pauvreté et à assurer la prospérité et un développement durable.

Dans le rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2017/4), qui a été établi par le FNUAP, on examine les tendances observées au fil du temps en matière de financement provenant aussi bien des donateurs externes que de sources internes. L'aide publique au développement reste d'une importance cruciale pour financer les programmes de santé sexuelle et procréative, en particulier dans les pays les moins avancés. Des données fiables sur les flux de ressources sont essentielles pour le succès des activités de plaidoyer. Compte tenu de l'évolution de l'aide financière pour la santé sexuelle et procréative, il est nécessaire d'explorer de nouvelles sources de données et de revoir les méthodes utilisées pour parvenir à une plus grande spécificité. Il est également essentiel d'étudier la possibilité de réaliser les objectifs de cette action par d'autres mécanismes, tels que les comptes nationaux de la santé.

Le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2016 (E/CN.9/2017/5) et le projet de programme de travail pour 2018-2019 (E/CN.9/2017/CRP.1) montrent les progrès accomplis par la Division de la population dans l'exécution de son programme de travail, ainsi que les plans existants pour ses travaux futurs. La Division a continué d'enrichir la base de données démographiques au moyen de ses rapports analytiques, ensembles de données mondiales et d'autres publications, ainsi que par ses activités de renforcement des capacités. Elle a également contribué au suivi et à l'examen du Programme 2030, notamment grâce à la production d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et a appuyé des processus intergouvernementaux au sein de la Commission de la population et du développement et de l'Assemblée générale.

Dans les déclarations qu'ils ont faites tout au long de la session, les États Membres ont réaffirmé leur appui au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et fait part de leurs expériences en matière de mise en œuvre. De nombreuses délégations ont souligné que la mise en œuvre intégrale du Programme d'action serait essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable et qu'il importait de tenir compte des tendances

démographiques, notamment de l'évolution de la structure par âge, dans leurs plans de développement. La baisse des taux de fécondité, qui conduit à un accroissement de la proportion de la population en âge de travailler, ouvre un créneau démographique favorable. Des intervenants ont souligné la nécessité d'investir dans le capital humain, en particulier les jeunes, au moyen de politiques et de programmes visant à améliorer l'accès à l'éducation et à la santé. Pour tirer parti de cet investissement, il importe de veiller à ce qu'il existe des possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes. Des intervenants ont également appelé l'attention sur les besoins en matière de santé procréative des jeunes, y compris pour la prévention des grossesses précoces, et demandé qu'il soit mis un terme aux mariages d'enfants, aux mariages précoces, à la violence à l'égard des jeunes et à la violence sexiste.

Par ailleurs, les pays ont décrit les politiques et programmes qu'ils mettent en œuvre pour faire face à la santé, la protection sociale et l'intégration des populations croissantes de personnes âgées. Pour promouvoir un vieillissement actif, les pays doivent veiller à ce que les personnes âgées aient toujours la possibilité de continuer à participer à la population active et à la vie de la société dans son ensemble. Le vieillissement de la population nécessite également d'assurer la viabilité à long terme des systèmes de sécurité sociale et de retraite, ce qui peut nécessiter, par exemple, des ajustements de l'âge ouvrant droit à prestations intégrales.

Le lundi 3 avril, la Commission a entendu un discours liminaire sur l'évolution de la structure par âge et le développement durable dans les sociétés jeunes, prononcé par Eliya Zulu, Directeur exécutif de l'African Institute for Development Policy basé à Nairobi. M. Zulu a indiqué que la proportion de personnes dans chaque groupe d'âges influait sur les besoins et les politiques de développement. Si les pays parvenaient à réduire sensiblement la fécondité, il y aurait moins d'enfants à charge nécessitant un appui, tandis que la population en âge de travailler continuerait de croître. Cette évolution de la structure par âge pourrait inaugurer une période de croissance économique rapide, un phénomène appelé le « dividende démographique ».

Le mardi 4 avril, Rania Antonopolous, Directrice du programme Égalité des sexes et économie au Levy Economics Institute et actuellement Ministre déléguée au travail du Gouvernement grec a prononcé un discours liminaire sur l'évolution de la structure par âge et le développement durable dans les sociétés vieillissantes. Elle a insisté sur l'importance des politiques macroéconomiques pour offrir des possibilités d'emploi aux jeunes et jeunes adultes, en particulier dans les pays où la concentration de la population en âge de travailler offre la possibilité de bénéficier d'un dividende démographique. Dans les sociétés vieillissantes, il importe de promouvoir la mise en place d'un système de soins de santé et d'un régime de retraite dynamiques. Les pays devraient élaborer des politiques visant à faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières, considérant que, dans les pays développés, les migrations internationales peuvent contribuer à éviter les scénarios extrêmes du vieillissement de la population. De même, les pays peuvent réduire le rythme du vieillissement de la population en facilitant une fécondité plus élevée grâce à des programmes de prestations familiales. L'intervenante a aussi souligné l'importance de la participation des femmes à la population active et attiré l'attention sur la nécessité de transformer le travail non rémunéré des femmes en travail rémunéré pour assurer à celles-ci un accès équitable à la sécurité sociale et promouvoir ainsi leur autonomisation.

Le mercredi 5 avril, la Commission a entendu une série d'exposés nationaux volontaires et tenu une table ronde et un débat interactif sur des questions relatives à l'application du Programme d'action, l'accent étant mis sur l'évolution de la structure par âge de la population et le développement durable. Les pays ci-après ont fait des exposés nationaux (dans l'ordre de présentation) : Chine, Finlande Ghana, Indonésie, Mexique, Norvège, Philippines et Soudan. Tous les intervenants ont souligné les récentes tendances démographiques et les approches politiques actuelles pour faire face à l'évolution de la structure par âge de la population. La transition démographique est à différentes étapes dans ces pays, en particulier en ce qui concerne les niveaux de fécondité. La plupart des pays ont mis en œuvre des stratégies nationales pour améliorer l'accès aux méthodes modernes de contraception. L'inégalité est une préoccupation majeure, la croissance économique n'ayant pas profité de la même manière à toutes les couches de la population.

En présentant leurs exposés nationaux, les intervenants se sont dits conscients qu'il existait un laps de temps relativement court pour bénéficier du dividende démographique résultant de la chute de la fécondité et de la concentration de la population en âge de travailler. Ils ont considéré que les pays devaient s'organiser à l'avance pour tenir compte de l'évolution de la répartition par âge. Les experts ont, en réponse aux exposés, pris note des thèmes communs qui s'étaient dégagés, notamment la nécessité d'investir dans la jeunesse et le capital humain. Il a également été souligné qu'il importait de prévenir le mariage précoce et la procréation des adolescentes a également été soulignée. Les intervenants ont souligné l'importance que présentaient pour les pays l'apprentissage mutuel et l'échange des données d'expérience, tant de réussite que d'échec, en matière d'élaboration des politiques et de leur mise en œuvre.

C'était la première fois que la Commission avait donné aux États Membres l'occasion de faire des exposés nationaux volontaires. Cette partie de la session annuelle a permis aux États Membres de présenter, d'une manière plus approfondie, leurs expériences nationales de mise en œuvre et de bénéficier des observations formulées par les experts. Les modalités ont permis aux différents participants à la session annuelle de mener un débat interactif.

Environ 160 représentants d'organisations non gouvernementales de plus de 65 organisations distinctes accréditées auprès du Conseil économique et social – sur environ 600 qui s'étaient préinscrits – ont participé à la session annuelle. Au total, 19 déclarations au nom d'organisations ou de groupes d'organisations non gouvernementales avaient été soumises suffisamment à l'avance et étaient devenues des documents officiels de la session. En outre, 16 représentants d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations orales.

À la demande de la Présidente, des consultations informelles ont été menées par deux vice-présidentes, Nicola Barker-Murphy (Jamaïque) et Eleonora van Munster (Pays-Bas). Au cours des consultations, la Présidente a désigné Mustapha Kamal Rosdi (Malaisie) comme facilitateur.

Trois décisions ont été les principaux textes issus de la cinquantième session de la Commission. La Commission a arrêté les thèmes spéciaux de sa cinquante et unième session, qui se tiendra en 2018 (« Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales »), et de sa cinquante-deuxième session, qui se tiendra en 2019 (« Examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 »). Elle a également approuvé l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session.

Deux de ces décisions sont des propositions de mesures à prendre par le Conseil économique et social. Dans le projet de décision sur le programme de travail pluriannuel, qui fait suite à l'examen des méthodes de travail de la Commission en 2016, il est demandé que soit adopté un cycle quadriennal pour l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. L'examen quadriennal ferait partie d'un programme de travail pluriannuel aligné sur le thème principal du Conseil et celui du Forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil. Dans son projet de décision relatif au rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action, la Commission a proposé que le FNUAP soit prié de fournir des informations sur une révision éventuelle des méthodes, des catégories et des sources de données utilisées pour établir le rapport, accompagnées de recommandations techniques sur la portée, la structure et la périodicité futures de ce rapport. Elle devrait examiner ces recommandations à sa cinquante et unième session.

Les délibérations de la Commission sur le thème spécial de la cinquantième session ont été pour elle l'occasion de faire le lien entre les objectifs du Programme d'action et les objectifs et cibles du Programme 2030 en mettant l'accent sur l'évolution de la structure par âge de la population dans le contexte du développement durable. Les plus pertinents des objectifs de développement durable dans ce débat étaient les objectifs 1, 3, 4, 5, 8, 10 et 17. Le résumé des débats établi par la Présidente sur le projet de résolution relatif au thème figure plus loin dans le présent rapport.

Table des matières

Chapitre		*Page*
I.	Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	9
	A. Projets de décision soumis au Conseil pour adoption	9
	B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social	11
II.	Débat général : a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national b) Thème spécial de la cinquantième session de la Commission, établi sur la base du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des principales mesures pour la poursuite de son application	14
III.	Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population	18
IV.	Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session de la Commission	19
V.	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième session	20
VI.	Organisation de la session	21
	A. Ouverture, clôture et durée de la session	21
	B. Participation	21
	C. Élection des membres du Bureau	21
	D. Ordre du jour	22
	E. Documentation	22

Chapitre I
Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquantième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session*

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquantième session[1];

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session de la Commission reproduit ci-dessous :

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau[2].
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session de la Commission

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

3. Débat général:
   a) Mesures à prendre pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national;
   b) Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les villes durables, la mobilité humaine et les migrations internationales

Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population, axé en particulier sur les villes durables, la mobilité humaine et les migrations internationales

---

* Pour l'examen de la question, voir chap. V.

[1] *Documents officiels du Conseil économique et social, 2017, Supplément n° 5* (E/2017/25).

[2] Conformément à la décision 2005/213 du Conseil économique et social en date du 31 mars 2005, la Commission tiendra la première séance de sa cinquante et unième session immédiatement après la clôture de sa cinquantième session à seule fin d'élire son nouveau président et les autres membres du Bureau, en application de l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les tendances démographiques mondiales

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2017 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales)

Note du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2020-2021 : sous-programme 5 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)

5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat contenant l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session de la Commission

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante et unième session.

Rapport sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Le Conseil économique et social,

a) Rappelant la résolution 49/128 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'établir pour les sessions de fond du Conseil économique et social des rapports périodiques sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action et de faciliter l'échange d'informations entre les membres de la communauté des donateurs au sujet de l'aide internationale nécessaire,

b) Rappelant également sa résolution 1995/55 du 28 juillet 1995, dans laquelle elle a approuvé le mandat proposé par la Commission de la population et du développement dans le rapport sur les travaux de sa vingt-huitième session[3], qui consiste notamment à examiner régulièrement les flux de ressources financières et les mécanismes de financement afin d'atteindre les buts et objectifs du Programme d'action,

c) Rappelant en outre sa résolution 2016/25 du 27 juillet 2016, relative à l'organisation des travaux et aux méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement,

Décide de demander au Fonds des Nations Unies pour la population, en consultation avec le Secrétariat, de fournir, dans le contexte du rapport sur les flux de ressources financières, présenté à la cinquante et unième session en 2018, 45 jours au minimum avant le début de la session, des informations sur une révision

[3] *Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément n° 7,* (E/1995/27).

éventuelle des méthodes, des catégories et des sources de données utilisées comme base pour l'établissement du rapport, avec des recommandations techniques concernant, notamment, la portée, la structure et la périodicité futures de ce rapport; la Commission de la population et du développement examinera ces recommandations techniques à sa cinquante et unième session.

Programme de travail pluriannuel de la Commission de la population et du développement, y compris le cycle d'examen et d'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2016/25 du 27 juillet 2016 et sa décision 2017/208 du 23 novembre 2016, ainsi que la résolution 70/299 de l'Assemblée générale en date du 29 juillet 2016,

a) Décide qu'à partir de sa cinquante-troisième session, en 2020, la Commission de la population et du développement doit adopter un cycle quadriennal pour l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel aligné sur le thème principal du Conseil économique et social et celui du Forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil;

b) Affirme que la Commission, conformément à son mandat au titre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenant compte du caractère intégré des objectifs de développement durable et des liens entre ces différents objectifs, contribuera aux examens thématiques de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable effectués au Forum politique de haut niveau sur le développement durable;

c) Décide que la Division de la Population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Fonds des Nations Unies pour la population collaboreront pour fournir un appui technique au Bureau de la Commission, sur la base de leurs rôles complémentaires respectifs, en vue de contribuer à l'efficacité des travaux de la Commission, tout au long du cycle d'examen et d'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

2. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, ainsi que le résumé des débats établi par la Présidente sur le projet de résolution relatif au thème spécial sont portés à l'attention du Conseil :

Décision 2017/101
Thèmes spéciaux de la Commission de la population et du développement en 2018 et 2019

La Commission de la population et du développement décide :

a) Que le thème spécial de sa cinquante et unième session, en 2018, sera « Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales »;

b) Que le thème spécial de sa cinquante-deuxième session, en 2019, sera « Examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur

la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Décision 2017/102
Documents examinés par la Commission de la population et du développement à sa cinquantième session**

La Commission de la population et du développement prend note des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Exécution du programme et bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2016 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) »[4],

b) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division de la population (Département des affaires économiques et sociales), pour la période 2018-2019[5]

Résumé du débat établi par la Présidente sur le projet de résolution relatif à l'évolution de la structure par âge de la population et le développement durable

À la cinquantième session de la Commission de la population et du développement, les délégations ont mené de longues consultations sur un grand nombre de questions ayant trait au thème spécial de la session à savoir « Évolution de la structure par âge de la population et développement durable ». Un premier projet de résolution établi par la Présidente et distribué le mercredi 8 mars a servi de point de départ pour ces consultations. Les négociations ont commencé trois semaines plus tard, le 29 mars, et se sont achevées le vendredi 7 avril, dernier jour de la session. Elles se sont déroulées de manière totalement transparente, selon un calendrier et des modalités qui ont permis à toutes les délégations intéressées d'y participer. Comme on n'a pas pu parvenir à un consensus sur toutes les questions, le projet de résolution n'a pas été adopté. La Présidente a retiré sa proposition et obtenu l'autorisation de la Commission d'établir le présent résumé des délibérations.

Après deux lectures complètes du projet de résolution, les cofacilitateurs ont présenté un texte simplifié dans la matinée du jeudi 6 avril, pour examen complémentaire par les délégations. La proposition des cofacilitateurs comprenaient des paragraphes sur des sujets déterminés, présentés par des groupes de délégations, qui s'étaient employés à fusionner les différents éléments de texte proposés sur chaque sujet et à établir des versions abrégées qui seraient intégrées au texte proposé par les cofacilitateurs. Les consultations se sont poursuivies dans la soirée du 6 avril. La Présidente a, dès alors, avec l'appui des cofacilitateurs, d'autres membres du Bureau, du Secrétariat et du FNUAP, dirigé l'élaboration d'un texte de la Présidente, qui a été distribué à toutes les délégations dans la matinée du vendredi 7 avril. Pendant la journée de vendredi, il y a eu d'autres consultations et deux propositions de révision du texte de la Présidente.

Les points ayant fait l'objet d'un large accord étaient notamment les références à la transition démographique en tant que moteur de l'évolution de la structure par âge de la population et la pertinence de cette évolution pour plusieurs aspects du développement durable. Les délégations ont souligné qu'il importait de soutenir les investissements dans les domaines de l'éducation et de la santé, y compris en matière de santé sexuelle et procréative, et de promouvoir l'égalité des sexes et

** Pour le débat, voir chap. III.
[4] E/CN.9/2017/5.
[5] E/CN.9/2017/CRP.1.

l'autonomisation des femmes en vue de réaliser pleinement les avantages économiques potentiels de l'évolution de la structure par âge de la population, un phénomène appelé le « dividende démographique », et de promouvoir le développement durable en général.

Les délégations ont largement soutenu la promotion et la protection des droits fondamentaux de tous les migrants et les mesures propres à faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières, sachant que les migrations internationales tendent à rajeunir les populations des sociétés hôtes et donc à atténuer la rapidité et l'impact du vieillissement de la population. Le rôle des politiques axées sur la famille et les incidences de l'évolution de la structure par âge sur la vulnérabilité liée à des facteurs d'ordre climatique ont été relevés. Les enfants, les adolescents et les jeunes, ainsi que les personnes âgées, ont été identifiés comme des groupes d'âges méritant une attention prioritaire.

On a fortement soutenu l'idée de promouvoir la collecte et l'analyse de données ventilées par âge, sexe et autres caractéristiques pertinentes afin d'aider à la conception et à la mise en œuvre de politiques appropriées. Les délégations sont convenues d'inviter le FNUAP à continuer d'aider les pays à atteindre les buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que les objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030; elles sont également convenues de prier le Secrétaire général de poursuivre ses travaux de fond sur les questions de population, notamment sur les interactions entre l'évolution de la structure par âge de la population et le développement durable.

Les questions relatives à la santé sexuelle et procréative et aux droits liés à la procréation ont une fois de plus été parmi les plus controversées dans les débats au sein de la Commission. Les délégations ont exprimé leur désaccord sur le sens de ces termes et sur la question de savoir si leur emploi devait être nuancé. Par exemple, il existait un désaccord sur le point de savoir si ces termes devraient être nuancés en ajoutant « conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing ». Si cette proposition a obtenu l'appui de certaines délégations, elle n'a pas pu faire l'objet d'un accord, ayant été jugée inacceptable par d'autres délégations. En ce qui concerne l'éducation sexuelle, le texte de la Présidente a nuancé la référence à l'éducation complète à la sexualité en précisant que cet enseignement devrait être « adapté à l'âge ». Les délégations sont toujours en désaccord au sujet de l'utilisation de l'expression « une éducation complète sur la sexualité humaine ». Il a été demandé de supprimer le mot « complète », voire tout le membre de phrase. Ces propositions ayant été jugées inacceptables par certaines délégations, il n'y a pas eu d'accord.

Lors de la dernière séance plénière, tard dans l'après-midi du vendredi 7 avril, la Présidente a informé la Commission que, malgré les efforts sincères de tous les intervenants, la version définitive du texte de la Présidente n'avait pas fait l'objet d'un consensus. Après le retrait de la proposition, la Commission a autorisé la Présidente à établir un résumé des débats sur le projet de résolution, qui sera mentionné dans le rapport sur les travaux de la cinquantième session et affiché sur le site Web de la Commission. Dans leurs déclarations de clôture, de nombreuses délégations ont souligné la nécessité de renforcer et de maintenir l'esprit de solidarité et de consensus pour lequel la Commission était connue et elles ont exprimé leur volonté de parvenir à un texte de consensus au cours des sessions à venir.

Chapitre II

Débat général :
a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national
b) Thème spécial de la cinquantième session de la Commission[6], établi sur la base du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des principales mesures pour la poursuite de son application

3. La Commission a tenu un débat général sur le point 3 de son ordre du jour intitulé « Débat général : a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national; b) Thème spécial de la cinquantième session de la Commission, établi sur la base du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des principales mesures pour la poursuite de son application. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la structure par âge de la population et le développement durable (E/CN.9/2017/2)

b) Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population, axé en particulier sur l'évolution de la structure par âge de la population et le développement durable, dans le cadre de l'application intégrale du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2017/3);

c) Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2017/4).

4. La Commission était saisie de plusieurs déclarations présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/CN.9/2017/NGO/1 à 19).

5. Aux 2e et 3e séances, le 3 avril, des déclarations liminaires ont été faites par le Chef du Service de l'analyse démographique du Département des affaires économiques et sociales, le spécialiste technique du Service de la population et du développement du Fonds des Nations Unies pour la population, et le Chef du Service de la population et du développement.

6. À sa 2e séance, la Commission a entendu des déclarations faites par les représentants du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés) et du Qatar, ainsi que les observateurs de l'Équateur (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de Malte (au nom de l'Union européenne; des pays candidats, la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie et l'Albanie, et du pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, la Bosnie-Herzégovine, ainsi que de la République de Moldova et de la Géorgie) et d'El Salvador (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes).

[6] Évolution de la structure par âge de la population et développement durable.

7. À sa 3e séance, le 3 avril, la Commission a entendu des déclarations faites par les représentants des pays suivants : Chine, Qatar (au nom du Groupe arabe), Bélarus, Chili, Bangladesh, Mexique, Philippines, Argentine, Pérou, Madagascar, Israël, Pays-Bas, Jamaïque, Afrique du Sud, Finlande, Pakistan et Sierra Leone, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Niger, Nicaragua, France, El Salvador, Mongolie, Guatemala, Inde, Costa Rica, Indonésie, Afghanistan, Paraguay et Japon.

8. À sa 4e séance, le 4 avril, la Commission a entendu des déclarations faites par les représentants des pays suivants : Nigéria, Brésil, États-Unis d'Amérique, Danemark, Soudan, Belgique, Uruguay, Suisse, Zambie, République de Moldova et République islamique d'Iran, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Australie, Panama, Swaziland, Botswana, Côte d'Ivoire, Sri Lanka, Canada, Malawi et Cuba.

9. À sa 5e séance, le 5 avril, la Commission a entendu des déclarations faites par les représentants des pays suivants : Malaisie, Allemagne, Maroc, Fédération de Russie, Roumanie, Burundi, Bénin et Ouganda, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Égypte, Suède, Kenya, Thaïlande, Norvège, Colombie, Jordanie, Pologne, Cabo Verde, Myanmar, Togo, République arabe syrienne, Djibouti, Népal, Nauru, Maldives, Azerbaïdjan, Gambie, Cambodge, Suriname et République démocratique du Congo, et l'observateur du Saint-Siège.

10. À la 7e séance, le 6 avril, des déclarations ont été faites par le représentant de la République dominicaine, ainsi que par les observateurs du Liban, de la Tunisie et de l'État observateur de Palestine. Des déclarations ont également été faites par les représentants des entités suivantes : Programme des Nations Unies pour le développement, Commission économique pour l'Afrique, Organisation mondiale de la Santé, Partenaires dans le domaine de la population et du développement, Organisation mondiale du tourisme, Organisation internationale pour les migrations, Ligue des États arabes, Organisation internationale du Travail, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

11. À la 7e séance, le 6 avril, des déclarations ont également été faites par les représentants des entités suivantes : International Catholic Committee of Nurses and Medico-Social Assistants, C-Fam, Minnesota Citizens Concerned for Life Education Fund, New Zealand Family Planning Association, Asia Pacific Alliance for Sexual and Reproductive Health and Rights, Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women, International Planned Parenthood Federation, Commission des églises pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des églises, Stichting dance4life, International Federation of Medical Students Associations, International Federation for Family Development, Fédération internationale du vieillissement, Help Me See, Fondation FEMM, World Youth Alliance, Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights et Amnesty International.

Discours liminaires et tables rondes

12. À sa 2e séance, le 3 avril, la Commission a entendu un discours liminaire sur l'évolution de la structure par âge et le développement durable dans les sociétés jeunes, prononcé par Eliya Zulu, Directeur exécutif de l'African Institute for Development Policy basé à Nairobi. M Zulu a souligné la pertinence de la répartition par âge de la population pour le développement durable. Il a indiqué que la proportion de personnes dans chaque groupe d'âge influait sur les besoins et les politiques de développement. Si les pays parvenaient à réduire sensiblement la fécondité, il y aurait moins d'enfants à charge nécessitant un appui, tandis que la

population en âge de travailler continuerait de croître. Cette évolution de la structure par âge pourrait inaugurer une période de croissance économique rapide, un phénomène appelé le « dividende démographique ».

13. À sa 4e séance, le 4 avril, la Commission a entendu un discours liminaire sur l'évolution de la structure par âge et le développement durable dans les sociétés vieillissantes, prononcé par Rania Antonopoulos, Directrice du programme Égalité des sexes et économie au Levy Economics Institute et, depuis janvier 2015, Ministre déléguée au travail du Gouvernement grec. Elle a insisté sur l'importance des politiques macroéconomiques pour offrir des possibilités d'emploi aux jeunes et jeunes adultes, en particulier dans les pays où la concentration de la population en âge de travailler offre la possibilité de bénéficier d'un dividende démographique. Elle a souligné que, dans les sociétés vieillissantes, il importait de promouvoir la mise en place d'un système de soins de santé et d'un régime de retraite dynamiques. Mme Antonopoulos a recommandé que les pays développés formulent des politiques visant à faciliter les migrations sûres, ordonnées et régulières et à encourager une fécondité plus élevée en aidant les familles avec enfants, comme des moyens d'éviter les scénarios extrêmes du vieillissement de la population. L'intervenante a aussi souligné l'importance de la participation des femmes à la population active et attiré l'attention sur la nécessité de transformer le travail non rémunéré des femmes en travail rémunéré pour assurer à celles-ci un accès équitable à la sécurité sociale.

14. À sa 6e séance, le 5 avril, la Commission a entendu une série d'exposés nationaux volontaires et tenu une table ronde et un débat interactif, dirigés par William Miller de Global Connections Television, sur des questions relatives à l'application du Programme d'action, l'accent étant mis sur l'évolution de la structure par âge de la population et le développement durable. Les intervenants ci-après ont participé à la discussion : Agnieszka Chlon-Dominczak, maître de conférences à la Warsaw School of Economics and Educational Research Institute et ancienne Vice-Ministre du travail et de la politique sociale; Youssef Courbage, Directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques de Paris; Edith Esinam Asamani, Directrice du projet de santé procréative des adolescents du Ghana, à Hope for Future Generations; Rafael Rofman, Chef de programme de la Banque mondiale chargé de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, du travail et de la pauvreté à Buenos Aires. Les représentants des pays ci-après ont fait des exposés volontaires : Chine, Ghana, Indonésie, Philippines, Soudan, Finlande. Mexique et Norvège.

15. Tous les intervenants ont souligné les récentes tendances démographiques et les approches politiques actuelles pour faire face à l'évolution de la structure par âge de la population. Ils ont indiqué que la transition démographique était à différentes étapes dans ces pays, en particulier en ce qui concerne les niveaux de fécondité. La plupart des pays avaient mis en œuvre des stratégies nationales pour améliorer l'accès aux méthodes modernes de contraception. L'inégalité était une préoccupation majeure, la croissance économique n'ayant pas profité de la même manière à toutes les couches de la population. En présentant leurs exposés nationaux, les intervenants se sont dits conscients qu'il existait un laps de temps relativement court pour bénéficier du dividende démographique résultant de la chute de la fécondité et de la concentration de la population en âge de travailler. Ils ont considéré que les pays devaient s'organiser à l'avance pour tenir compte de l'évolution de la répartition par âge. Les experts ont, en réponse aux exposés, pris note des thèmes communs qui s'étaient dégagés, notamment la nécessité d'investir dans la jeunesse et le capital humain. Il a également été souligné qu'il importait de prévenir le mariage précoce et la procréation des adolescentes a également été soulignée. Les intervenants ont souligné l'intérêt que présentaient pour les pays l'apprentissage mutuel et l'échange de données d'expérience, tant de réussite que

d'échec, en matière d'élaboration des politiques et de leur mise en œuvre. Les représentants des pays ci-après ont participé à la discussion interactive : Ghana, République démocratique du Congo, Zambie, Libéria, Cuba, Ouganda, Nigéria et Mexique.

Décision prise par la Commission

Thèmes spéciaux de la Commission de la population et du développement en 2018 et 2019

16. À sa 8e séance, le 7 avril, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Thèmes spéciaux de la Commission de la population et du développement en 2018 et 2019 » (E/CN.9/2017/L.4), déposé par sa présidente à l'issue de consultations. Elle a adopté ce projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2017/101).

17. À la même séance, avant la clôture de la session, l'un des cofacilitateurs des consultations, Eleonora van Munster (Pays-Bas), a fait une déclaration. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : États-Unis d'Amérique, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), Finlande, Mexique, Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie, Argentine, Philippines et Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes), ainsi que par les observateurs de la France (au nom d'un groupe de 30 États), de la Tunisie et de l'Indonésie. Les observateurs de l'État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) et du Saint-Siège ont également fait des déclarations.

Chapitre III
Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population

18. À sa 7e séance, le 6 avril, la Commission a tenu un débat général sur le point 4 de son ordre du jour intitulé « Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population ». Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2016 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) (E/CN.9/2017/5)

b) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales pour la période 2018-2019 (E/CN.9/2017/CRP.1).

19. À la même séance, la Commission a entendu une déclaration liminaire du spécialiste hors classe des questions de population au Bureau du Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales.

20. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne et du Japon.

Décision prise par la Commission

Documents examinés par la Commission au titre du point 4 de l'ordre du jour

21. À sa 8e séance, le 7 avril, sur proposition de sa présidente, la Commission a pris note de deux documents présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. B, décision 2017/102).

Chapitre IV
Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session de la Commission

22. À sa 8e séance, le 7 avril 2017, la Commission était saisie de l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session (E/CN.9/2017/L.2).

23. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire tel que révisé (voir chap. I, sect. A).

Chapitre V
Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième session

24. À sa 8e séance, le 7 avril 2017, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa cinquantième session (E/CN.9/2017/L.3) et autorisé la Vice-Présidente et Rapporteuse, Cristina Popescu (Roumanie) à en arrêter la version définitive, en consultation avec le Secrétariat.

Chapitre VI
Organisation de la session

A. Ouverture, clôture et durée de la session

25. La Commission de la population et du développement a tenu sa cinquantième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 15 avril 2016 et du 3 au 7 avril 2017. Elle a tenu huit séances (1ère à 8e séance).

26. À la 2e séance, le 3 avril 2017, la Présidente de la Commission, Alya Ahmed Saif Al-Thani (Qatar), a ouvert la session et fait une déclaration.

27. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations faites par la Directrice de cabinet (au nom du Secrétaire général), le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population et le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales.

28. Lors de la clôture de la session, à la 8e séance, le 7 avril 2017, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales, le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population et la Présidente de la cinquantième session ont fait des déclarations.

B. Participation

29. Les représentants de 46 États membres de la Commission ont participé à la session. Ont également participé à la session les observateurs de 73 autres États Membres de l'Organisation et de deux États non membres, ainsi que des représentants d'organismes et autres entités des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales[7]. La liste des délégations a été publiée sous la cote E/CN.9/2017/INF/1).

C. Élection des membres du Bureau

30. À ses 1re et 2e séances, le 15 avril 2016 et le 3 avril 2017, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Présidente :
Alya Ahmed Saif Al-Thani (Qatar)

Vice-Présidents :
Lewis G. Brown (Libéria)
Cristina Popescu (Roumanie)
Nicola Barker-Murphy (Jamaïque)
Eleonora van Munster (Pays-Bas)

31. À sa 2e séance, le 3 avril, la Commission a nommé la Vice-Présidente Cristina Popescu (Roumanie) Rapporteuse pour la session.

[7] Seules les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et accréditées à la cinquantième session de la Commission ont été autorisées à participer à la session.

D. Ordre du jour

32. À sa 2e séance, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire (E/CN.9/2017/1), tel qu'il est reproduit ci-après :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général:
   a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national;
   b) Thème spécial de la cinquantième session de la Commission, établi sur la base du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des principales mesures pour la poursuite de son application.
4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième session.

33. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.9/2017/L.1).

E. Documentation

34. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa cinquantième session peut être consultée sur le site Web de la Division de la population (https://www.un.org/en/development/desa/population/commission/sessions/2017).

17-06733 (F) 260517 300517

Merci de recycler